

L'État doit assurer l'enseignement

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb051_f0061

SourceBoite_051-2-chem | 6. Enfance XVIIIe

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 19/03/2021 Dernière modification le 23/04/2021

La chartre
Euzi d'Education
n° 16

L'Etat doit assurer
l'enseignement

r 16

"Je m'interdis de dire que la nation
est une direction qui se définit par elle-même,
mais qu'elle lui appartient essentiellement, mais que la nation
a le droit d'indiquer et d'imposer des limites à
son action, mais que la nation a le droit de se définir
elle-même, mais que la nation a le droit de se définir."



